

Réunion du Comité de suivi de la Stratégie Pyrénéenne de Valorisation de la Biodiversité du 22 septembre 2014



Relevé de conclusions

Le comité de suivi de la Stratégie Pyrénéenne de Valorisation de la Biodiversité (SPVB) s'est réuni le 22 septembre 2014 à 14h sous la co-présidence de Laurence PUJO, directrice adjointe régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, représentante du préfet de région, préfet coordonnateur du massif des Pyrénées, et de François MAÏTIA, président de la Commission permanente du Comité de massif des Pyrénées.

(Liste des présents et excusés en annexe)

Le comité débute par la diffusion d'un film sur le lâcher de bouquetins ibériques au Pont d'Espagne, par Eric SOURP, du Parc National des Pyrénées.

M. Maillet regrette que seuls trois membres de la Commission Permanente du Comité de Massif soient présentes.

1. Stratégie de Sensibilisation à la Biodiversité – Massif Pyrénées

Après une introduction de Jean-Luc BERNARD COLOMBAT, Philippe SERRE présente un diaporama qui reprend les objectifs et le contexte de la stratégie, l'échéancier et les premiers résultats.

M. MAILLET intervient sur le risque de mauvaise compréhension du terme de « biodiversité ». Il souhaite que la définition soit encore précisée et que le terme de « diversité » soit préféré. Il alerte sur l'aspect culturel qui ne doit pas être ignoré dans cette définition.

M. SERRE indique que l'enquête était destinée à un public d'initiés qui connaissent le mot « biodiversité ». Il rappelle que l'enquête du premier cercle a été codéfinie par les pilotes que sont le CGET, la DREAL et l'opérateur (Éducation Pyrénées Vivantes). Concernant le second niveau (entretien et élargissement), il souhaite s'adresser aux acteurs du massif en lien avec les autres enjeux : forêt, agriculture, tourisme, hydroélectricité, soit un panel assez large et non figé.

M. ROUCH déplore que le public se sente plus concerné par la biodiversité sauvage et moins par la biodiversité domestique.

M. SERRE indique que les premiers résultats de l'étude montrent que les acteurs de l'éducation à l'environnement souhaitent se rapprocher des enjeux de proximité et que la biodiversité domestique n'est pas identifiée comme enjeu majeur par ces acteurs.

Mme POUX trouve que l'entrée biodiversité domestique, de même que la trame verte et bleue, est intéressante à développer car le public sent qu'il a une capacité à agir.

M. MAITIA répond que le public a un intérêt pour son environnement immédiat, qu'il soit domestique ou sauvage.

M. SERRE souhaite solliciter l'avis du comité SPVB sur les derniers résultats de l'étude, d'ici la fin de l'année, avant les conclusions finales.

2. Stratégie nationale d'actions en faveur du Grand Tétras sur le massif des Pyrénées

Mme TRIBOLET fait une introduction sur la stratégie nationale et sur le volet pyrénéen de cette stratégie.

Elle précise que le premier comité de pilotage s'est tenu en juin 2014 et que le second aura lieu à l'automne 2015. Ces comités reposent sur des groupes de travail qui leur proposent des pistes pour les actions futures.

M. CALAS indique que le compte-rendu du 1^{er} comité n'a pas été transmis au comité SPVB.

Mme KUUS fait une intervention sur la gestion forestière dans les forêts publiques en compatibilité avec les besoins vitaux du tétras. Elle présente les actions qui peuvent s'appliquer dans le cadre d'une gestion forestière multifonctionnelle.

M. MAILLET exprime ses doutes sur l'intérêt de la politique des plans nationaux d'actions (PNA) au vu des décisions prises concernant les espèces chassables et les dérogations accordées pour ces espèces bénéficiant de PNA. Il remet en cause les données des tendances d'effectifs pour le grand tétras sur lesquelles s'appuie l'Etat pour prendre ses décisions.

M. SALABERT répond que la production des résultats est très scientifique, que les comptages sont contrôlés et les éléments de connaissance encadrés. De plus, depuis le cadrage de l'activité, le nombre de prélèvements n'a pas augmenté.

M. DELCASSO regrette la remise en cause des données de l'observatoire des galliformes de montagne.

M. SOURP interroge sur la concertation réalisée avec l'Espagne, dans la mesure où l'Aragon vient de définir un plan d'action sur le Grand Tétras et souhaite mettre en place un suivi de type Observatoire des Galliformes de Montagne.

3. Réintroduction du bouquetin ibérique

M. SOURP présente un résumé des actions de lâcher et de suivi des bouquetins en 2014.

Il précise que le premier lâcher (9 individus), le 10 juillet à Cauterets, n'a pas été médiatisé, à la demande des ministères français et espagnol. Le second lâcher (3 individus) a eu lieu le 19 juillet en présence de Mme Ségolène ROYAL.

Les suivis, réalisés par le parc national des Pyrénées et l'ONCFS, ont pour but de contrôler la survie des animaux, leur prospection spatiale et étudier leur choix de colonisation de sites.

Un prochain lâcher est prévu en octobre afin d'atteindre les 20 individus, avec en parallèle des actions pédagogiques auprès des écoles du Parc.

Les perspectives pour 2015 concernent un nouveau lâcher, a minima de 20 individus, avec un suivi plus approfondi grâce à de meilleurs outils de marquage. Des outils pédagogiques seront également réalisés en lien avec le PNRPA.

M. CRUEGE fait également une présentation sur les 2 lâchers de bouquetins réalisés cet été dans le Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises et les résultats des suivis.

Il met en avant l'intérêt du public pour ce sujet et la bonne implication des différents acteurs.

De prochains lâchers sont prévus en 2015.

La complémentarité des projets et la coordination entre les deux parcs est mise en avant.

M. ROUCH appuie sur la bonne implication et coordination avec les partenaires espagnols, et notamment les professionnels de la chasse.

4. Volet ours brun de la SPVB

En préalable, M. MOULES fait une déclaration sur les éléments du projet de sommaire envoyé aux membres du comité. Il indique que ces propositions ne peuvent pas constituer un plan acceptable pour la profession agricole et ce, d'autant plus, que Madame la Ministre s'est exprimée sur le sujet. Il reste disponible pour discuter de la biodiversité mais pas du volet ours.

M. MAITIA plaide pour laisser faire l'accroissement naturel de la population d'ours existante et pour sa patrimonialisation.

Mme PUJO rappelle que ces travaux sont issus d'une demande du précédent ministre et que Mme ROYAL s'inscrit dans la continuité de cette commande.

M. MOULES quitte la séance.

Mme FERNANDES présente la proposition de sommaire détaillé du volet ours de la SPVB.

M. CALAS regrette que certains des points discutés en groupe de travail n'apparaissent pas dans le document. La présentation faite ce jour est basée sur le projet de sommaire. La totalité des sujets abordés lors des groupes de travail sont repris dans les compte-rendus disponibles sur le site internet de la DREAL.

M. MAITIA émet des réserves sur le remplacement d'individus disparus pour cause anthropique et se dit hostile aux propositions de lâchers.

M. DELCASSO ne souhaite pas que l'intégration de la charte dans le SDGC soit généralisée. Il précise que les chasseurs font déjà de l'information. Par ailleurs, il craint que l'impact de la présence de l'ours sur l'activité pastorale n'induisse à terme la disparition d'autres espèces.

M. MAILLET indique que la population ursine du Béarn est trop faible et que pour qu'il y ait patrimonialisation, il faut une continuité dans le temps. Il est donc favorable à la réintroduction d'individus.

M. BOUSQUET précise que l'ours a disparu depuis longtemps des Pyrénées catalanes et nuance donc l'idée d'une réintroduction. Il met en avant la nécessité d'une réflexion locale sur le sujet.

M. ROUCH insiste sur le volet économique du plan, attendu par les élus.

M. SERRE propose d'identifier un chapitre particulier sur le patrimoine commun aux pyrénéens, avec une approche par les sciences humaines.

M. MARC fait référence aux études du MNHN et de l'ONCFS qui montrent que la population ursine n'est pas viable sans réintroduction, avec notamment des risques de consanguinité ou de disparition de population. Il considère qu'il n'est pas raisonnable d'attendre et est favorable à des lâchers mesurés.

Mme PUJO conclut sur l'absence de consensus sur la réintroduction de nouveaux ours ; elle note par contre que les mesures visant à une meilleure cohabitation entre les ours existants et les activités humaines soulèvent peu de remarques de la part des personnes présentes ; pour prendre en compte le souhait exprimé par M. MAITIA et repris par les autres participants, elle propose l'ajout d'un chapitre sur la patrimonialisation dans le volet ours de la SPVB.

Informations :

1) Les documents et diaporamas présentés durant ce comité sont consultables sur le site du Commissariat à l'aménagement, au développement et à la protection des Pyrénées par l'accès réservé dans la rubrique « Comité de suivi de la SPVB ».

<http://www.pyrenees.datar.gouv.fr/>

Rappel :

identifiant : spvb

login : spvb2010

2) Les éléments relatifs au volet ours brun de la SPVB sont consultables par le lien suivant :

<http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/elaboration-du-volet-ours-brun-de-r3224.html>